

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/05/10-02-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 10 mai 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des études de santé, notamment son article 13,

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des sciences médicales et paramédicales du 10 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 10 mai 2021,

Considérant que l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (« ONDPS ») a mené ses consultations jusqu'au début de l'année 2021, à la suite desquelles la Conférence nationale compétente pour proposer aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé les objectifs nationaux pluriannuels, s'est réunie le 26 mars 2021 ;

Considérant le rapport et les propositions de l'ONDPS pour la Conférence nationale du 26 mars 2021, publié sur le site Internet du ministère des Solidarités et de la Santé, notamment celles spécifiques pour Aix-Marseille Université ;

Considérant les capacités de formation d'Aix-Marseille Université et les besoins de santé du territoire, ainsi que les objectifs de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins et d'insertion professionnelle des étudiants ;

Considérant la concertation menée par Aix-Marseille Université avec les services de l'Etat et l'agence régionale de santé ;

DECIDE :

OBJET : Approbation des projections quinquennales d'accès dans les études de santé pour les filières Médecine – Maïeutique – Odontologie – Pharmacie (MMOP) d'Aix-Marseille Université (2021 / 2025)

Le Conseil d'administration approuve les projections quinquennales d'accès dans les études de santé pour les filières MMOP pour Aix-Marseille Université (sur la période 2021 / 2025) dans les conditions suivantes :

	Total	Médecine	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
Total projection quinquennale pour Marseille*	4165	2530	405	180	1050
ORP 2021-2025	4085	2530	335	180	1040

ORP : objectifs régionaux pluriannuels issus du rapport et les propositions de l'ONDPS
* Aix-Marseille Université

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 10 mai 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université